

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANNUELLE HAUTE PERFORMANCE 2019

Il est convenu entre :

- LE MINISTERE DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Gilles QUENEHERVE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE ROLLER ET SKATEBOARD

Représentée par son président, Monsieur Nicolas BELLOIR
Désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 37846786400039

ARTICLE 1 :

La subvention prévue pour **2019** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **37 800 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Avenant - Programme développement du leadership et de l'expertise (DLE/A) – Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services : 37 800 €.

Le montant de la subvention versée à la fédération (hors Aides Personnalisées – programme SIP) est porté à **911 101 €**.

ARTICLE 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

ARTICLE 3 :

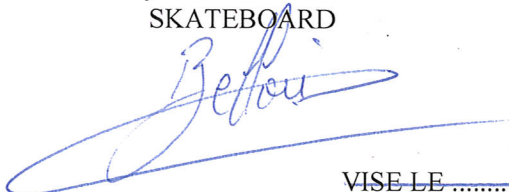
Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

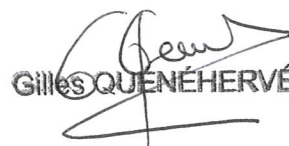
15 juillet 2019

- 5 AOUT 2019

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE ROLLER ET
SKATEBOARD



LE DIRECTEUR DES SPORTS
Le directeur des sports




Gilles QUENEHERVE

VOISE LE DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ

Crédit Mutuel du SUD OUEST

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/IBAN

	Crédit Mutuel du Sud-Ouest						
Titulaire du compte :	FEDERATION FRANCAISE DE ROLLER SPORTS						
	6 BOULEVARD FRANKLIN ROOSEVELT CS 11742 33080 BORDEAUX CEDEX						
Domiciliation :	CM TALENCE						
Devise :	EUR						
Relevé d'Identité Bancaire							
RIB	Banque	Guichet	N° de compte	Clé			
	15589	33554	06449441040	26			
IBAN	FR76	1558	9335	5406	4494	4104	026
BIC	CMBRFR2BXXX						